

Décret n° 83-1008 du 23 novembre 1983 fixant les catégories de personnes habilitées à effectuer certains actes de prélèvement dans les établissements de transfusion sanguine

23/11/1983

!!! Abrogé par le décret n° 2003-462 du 21 mai 2003 !!!
Voir dorénavant les [articles R. 1222-21 à R. 1222-22](#) du code de la santé publique